

HORS SÉRIE SPÉCIAL RETRAITE

Après avoir dû renoncer à la mise en place d'un système de retraite par points en 2019-2020, le gouvernement a présenté un nouveau projet le 10 janvier 2023 qui prévoit :

- report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, au lieu de 62 ans actuellement, soit 2 ans de plus, y compris pour les carrières longues.
- accélération de la réforme Touraine pour atteindre les 43 années de cotisations nécessaires, voire 44 ans pour certains avant de liquider une retraite à taux plein (cf tableau page 4).

Tous les salariés sont concernés : salariés du privé, fonctionnaires sous statut .

Le gouvernement Macron-Borne a fait quelques pseudo propositions telles que la prise en charge de la pénibilité sous certaines conditions, un minimum de pension à 1 200€ brut pour une carrière complète (43 annuités) et des mesures non contraignantes pour les entreprises pour maintenir les seniors en activité.

Tout cela pour habiller de neuf son projet injuste et d'une brutalité inouïe. Bref, uniquement des éléments de langage pour vendre cette réforme ultra régressive et synonyme de destruction de nos conquis sociaux. Personne, désormais, n'est dupe : 9 salariés sur 10 rejettent cette réforme et les 2/3 de la population soutient la mobilisation d'un niveau historique qui a réuni jusqu'à 2,5 millions de personnes dans les rues ! Un rejet franc et massif de ce projet néfaste et régressif pour tous !

- •OUI, ce projet pénalise en premier lieu celles et ceux qui ont commencé tôt leur carrière professionnelle, les femmes, les salariés précaires, les jeunes et tous ceux qui exercent des travaux pénibles.
- •OUI, ce projet est destructeur du sens même de notre travail. Si travailler conduit à terminer sa carrière en invalidité, ou en état de santé dégradé, cela modifie la vision et le sens du travail.
- •Le gouvernement a subi un premier échec, son projet de loi n'a pas été adopté par l'assemblée nationale en première lecture. C'est le fruit de l'unité syndicale et la force du mouvement qui s'exprime dans la rue.

La CGT avec l'ensemble des syndicats et des organisations de jeunesse **appelle l'ensemble des** salariés publics et privés à créer les conditions pour mettre la France à l'arrêt

CA COMMENCE LE 7 MARS! Pour exiger le retrait de cette réforme



RÉFORME DES RETRAITES: LE VRAI DU FAUX

Stop aux contre-vérités : le vrai / faux du projet de réforme des retraites 2023

Le projet de réforme des retraites est une aberration à plusieurs titres et on vous explique comment on démonte un à un les arguments du gouvernement.

Le projet de réforme 2023 préservera t'il le système des retraites par répartition ?

C'est faux!

Si le gouvernement ne touche pas au nom, les spécificités du système de retraite français imaginées en 1946 sont abandonnées.

À l'époque, l'ambition était de faire de la retraite une nouvelle étape de la vie. Avec le système de financement solidaire basé sur la cotisation, chacun payait selon ses moyens et recevait selon ses besoins.

Aujourd'hui, repousser l'âge légal de départ et augmenter le nombre de trimestres nécessaires pour toucher une retraite à taux plein, poussent les salariés à financer eux-mêmes (pour ceux qui le peuvent) leur propre retraite. Les salariés les moins bien lotis (bas salaire, périodes de chômage, contrats précaires, temps partiels contraints, maladie, ...) seront condamnés à la précarité et à la charité... comme avant la création du système de retraite!

Pour la CGT, le système doit être renforcé pour améliorer les droits à la retraite et les financer.

L'espérance de vie augmentant, travailler plus longtemps n'aura pas d'impact sur le nombre d'années passées à la retraite ?

C'est faux!

Si l'espérance de vie augmente, les Français passent moins de temps à la retraite en raison des réformes précédentes. Par exemple, la réforme Sarkozy a réduit d'un an la retraite moyenne. Elle était de 26 ans pour la génération née en 1950, elle est aujourd'hui à 24,6 pour la génération 1970 et passerait à 23,1 ans avec la retraite à 65 ans.

De plus, l'espérance de vie varie en fonction du niveau de revenu. Les hommes dont les conditions de vie sont les plus difficiles vivent en moyenne 13 années de moins que les plus aisés. Dans tous les cas, on a plus de chance de vieillir en bonne santé quand on est à la retraite plus tôt, que lorsque l'on est obligé de prolonger le travail du fait du faible niveau des pensions.

Seul l'allongement de la durée du travail peut équilibrer financièrement le système de retraite français ?

C'est faux!

En 2021 et 2022, les caisses de retraite étaient excédentaires respectivement de 900 millions d'€ et 3,2 milliards d'€.

Selon le COR (conseil d'orientation des retraites) souligne qu'il n'y a pas de dépenses incontrôlées. Elles seraient globalement stables jusqu'en 2027 (entre 13,8 % à 13,9% du PIB), puis augmenteraient jusqu'en 2032 (14,2 à 14,7 % du PIB) pour se stabiliser ou diminuer ensuite.

Sur le long terme (d'ici 2070), la part des dépenses de retraites dans le PIB serait comprise entre 14,7% (ce qui est le cas aujourd'hui) et 12,1%, toujours selon le COR.

En résumé, en l'absence de réforme, le système de retraite n'est pas financièrement en danger. C'est la baisse programmée des recettes et le niveau d'exonérations sociales (60 milliards en 2022) qui fragilisent le système.

Il faut repousser l'âge légal de départ à la retraite pour ne pas baisser les pensions ?

C'est faux!

Cette mesure ne garantit pas le maintien du niveau des pensions car elle s'accompagne de l'allongement progressif de la durée de cotisation. Il faudra attendre 65 ans pour partir ET cotiser plus de trimestres pour toucher une retraite à taux plein.

Cette mesure conjuguée au recul de l'âge de rentrée sur le marché du travail et l'augmentation du nombre de carrières incomplètes, pousserait de plus en plus de futurs retraités à travailler au-delà de 65 ans pour ne pas voir leur pension diminuée en raison de la décote.

Avec un peu moins de la moitié des plus de 60 ans écartée du marché du travail avant la retraite, repousser l'âge de départ, c'est augmenter le nombre de séniors en invalidité, en longue maladie, au chômage et les plonger encore un peu plus dans la précarité.

Cette réforme serait plus juste pour les petites retraites ?

C'est faux!

Le gouvernement affiche la promesse d'une retraite minimum à 1200 € brut, mais omet de préciser que c'est pour une carrière complète.

C'est en dessous du minimum retraite voté en 2003 qui prévoyait déjà un minimum à 85% du SMIC mais n'a jamais été appliqué. Non seulement cela ne concernera que les futurs retraités mais ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté !Pour la CGT aucune retraite ne devrait être inférieure au SMIC pour une carrière complète !



Et pour les fonctionnaires ?

Calendrier de montée en charge de l'âge légal de départ à la retraite (pour les fonctionnaires sédentaires) :

Génération	Age d'ouverture des droits actuels	Age d'ouverture des droits après réforme
1961 (< 31/08)	62 ans	62 ans
1961 (> 31/08)	62 ans	62 ans et 3 mois
1962	62 ans	62 ans et 6 mois
1963	62 ans	62 ans et 9 mois
1964	62 ans	63 ans
1965	62 ans	63 ans et 3 mois
1966	62 ans	63 ans et 6 mois
1967	62 ans	63 ans et 9 mois
1968 à 1973	62 ans	64 ans

Pour les mères fonctionnaires

2 trimestres pour les fonctionnaires, 4 dans le privé

Il existe de nombreuses inégalités : dans le régime général, quatre trimestres validés sont octroyés à l'occasion d'une maternité contre deux dans le cadre du régime de la fonction publique pour chacun des enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2004.

L'exécutif veut faciliter la poursuite d'activité des fonctionnaires jusqu'à 70 ans

Le gouvernement Borne ne veut pas seulement demander aux fonctionnaires de travailler plus longtemps. Il veut aussi faciliter leur poursuite d'activité jusqu'à 70 ans. Le projet de loi de réforme des retraites crée ainsi une nouvelle possibilité de reculk de la limite d'âge de départ pour les fonctionnaires. Aujoprd'hui, cete faculté est ouverte aux seuuls fonctionnaires ayant sdes enfants ou dans la carrière est incomplète. L'exécutif souhaite désormais « systématiser » ces possibilités de poursuite d'activité en les élargissant.

Pour rappel, les fonctionnaires d'état (personnels civils et militaires) de par leur statut sont régis par le code des pensions et sont payés par le budget de l'état. Il n'y a pas de caisse de retraite.

Nos coordonnées:

Local syndical: 04 90 82 03 07

Courriel: <u>cgt.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr</u> Site internet: <u>https://84.cgtfinancespubliques.fr</u>